



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2018 A 11 H

Convocations : 8 octobre 2018

Étaient présents : CORDIER Davy, GIRARDET Philippe, JACQUET PIERROULET Christophe, JACQUET PIERROULET Pascal, LIMOUSIN Nicolas, LOCATELLI Claudine, MAIRE Jean-Claude, MERCET Cyril, TROCCIN Marie-Lyse, VERNET Nathalie.

Absent : Néant.

Quorum : 11 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : LOCATELLI Claudine.

Ordre du jour :

- Election du Maire et des Adjoints,
- Formation des commissions communales,
- Indemnité de fonctions du Maire et des Adjoints.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MAIRE Jean-Claude, Maire par intérim, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme LOCATELLI Claudine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

ELECTION DU MAIRE :

Présidence de l'assemblée :

Monsieur MAIRE Jean-Claude, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence. (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4, L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur GIRARDET Philippe et Madame TROCCIN Marie-Lyse.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Premier tour de scrutin :

Le *dépouillement* du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu ;

M. MAIRE Jean-Claude **6 voix**

Monsieur MAIRE Jean-Claude a été proclamé Maire et immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur MAIRE Jean-Claude, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il a été rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (Art. L.2122-4, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjointes correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjointes au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de trois adjointes. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **trois** le nombre des adjointes au maire de la Commune.

Election du premier Adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Premier tour de scrutin ;

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu ;

Mme VERNET Nathalie **10 voix**

Madame VERNET Nathalie a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Election du deuxième Adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu ;

M. JACQUET PIERROULET Pascal **10 voix**

Monsieur JACQUET PIERROULET Pascal a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième Adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu ;

M. MERCET Cyril **10 voix**

Monsieur MERCET Cyril a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

M. MAIRE Jean-Claude

Délégué titulaire

M. VERNET Nathalie

Déléguée suppléante

SYNDICAT DE PAYS DE MONTBENOIT :

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués et un suppléant qui représenteront la Commune au sein du Syndicat du Pays de Montbenoit.

Ont été élus :

M. MAIRE Jean-Claude

Délégué titulaire

M. MERCET Cyril

Déléguée titulaire

Mme VERNET Nathalie

Déléguée suppléante

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président :

M. MAIRE Jean-Claude

Délégués :

M. CORDIER Davy,

M. LIMOUSIN Nicolas,

M. JACQUET PIERROULET Pascal.

Suppléants :

Mme TROCCIN Marie-Lyse,

M. MERCET Cyril

Mme VERNET Nathalie

COMMISSION DES FETES :

Délégués :

M. TROCCIN Marie-Lyse

M. BARRAND Olivier,

Mme LOCATELLI Claudine

Mme VERNET Nathalie

M. LIMOUSIN Nicolas

COMMISSION DE L'EAU – ASSAINISSEMENT :

Délégués :

M. JACQUET PIERROULET Pascal

M. CORDIER Davy

M. GIRARDET Philippe

Suppléants :

M. JACQUET PIERROULET Christophe

COMMISSION DES BOIS – FORETS - NATURE :

Délégués :

M. JACQUET PIERROULET Christophe

M. BARRAND Olivier

Mme LOCATELLI Claudine

Suppléants :

Mme VERNET Nathalie

COMMISSION DES BATIMENTS :

Délégués ;

M. JACQUET PIERROULET Pascal

Mme VERNET Nathalie

M. CORDIER Davy

Suppléant :

M. LIMOUSIN Nicolas

COMMISSIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE – SIGNALISATION :

Délégués :

M. MERCET Cyril

Mme VERNET Nathalie

Mme TROCCIN Marie-Lyse

Suppléant :

M. JACQUET PIERROULET Pascal

M. CORDIER Davy

MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS : N° 07-2014

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 est suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité et avec effet au 13 octobre 2018 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjointes :

Population (habitants)
vigueur

Taux maximal en % de l'indice brut terminal en

Maire : moins de 500 17 % **Voté 15.0 %**

Adjointes : mois de 500 6.6 % **Voté 5.6 %**

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

La séance est levée à 12 H 30

Le Maire,
MAIRE Jean-Claude

A blue circular official stamp of the 'Commune de Hauterive' is visible. It contains the text 'Commune de Hauterive' around the top and 'Maire' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.